

Retrouver un jugement pour crime

Les jugements pour crime se trouvent dans les **archives de la cour d'assises** de la Haute-Vienne. Avant 1939, ces archives sont classées dans la sous-série 5 U. Après 1941, elles sont classées en série W.

NB : si le crime a été commis par un mineur qui avait moins de 16 ans au moment des faits, il est jugé par le tribunal pour enfants.

Si le mineur avait plus de 16 ans, il est jugé par la cour d'assises spéciale des mineurs.

État des versements

Arrêts criminels :

- 1811-1939	5 U 3-15
- 1941-1944	989 W 461
- 1945-1973	1957 W 85-86
- 1974-1984	2378 W 19-20

NB :

- pour la période 1811-1951, des répertoires alphabétiques des arrêts sont conservés sous la cote **5 U 16**.
- une table des causes jugées par la cour d'assises de la Haute-Vienne de 1841 à 1900, par ordre alphabétique du nom des inculpés, comportant le motif d'inculpation, est disponible sur le site Internet et en salle de lecture.

- il n'y a vraisemblablement pas eu de session de la cour d'assises en 1940

Dossiers de procédure :

- 1812-1939	5 U 48-462
- 1941-1951 (mai)	989 W 462-480
- 1951 (février)-1952	1169 W 112-116
- 1953	1169 W 72-73
- 1954-1956	1169 W 117-118
- 1957-1965	1470 W 49-52
- 1966-1970	1766 W 326-346
- 1971-1983	1957 W 87-164
- 1984-1987	2248 W
- 1988-1994	2380 W 1-97